



Probleme de devis avec litiges sur le devis

Par **lacravache**, le **03/12/2009** à **15:44**

Bonjour, nous avons signé il y a quelques mois un devis pour un portail motorisé avec un montant total de 7700€. Nous avons signé ce devis sur le descriptif du devis, il était noté qu'il pouvait y avoir une moins-value de 250€HT si on prenait un modèle de catégorie en dessous. Le prix total du devis tenait compte du modèle catégorie supérieure que nous avons choisi. Ensuite nous avons demandé un chèque d'acompte de 2220€ que nous avons réglé. Le portail a été posé cette semaine, et quelle a été notre surprise de voir que on nous avait posé le modèle de la catégorie en dessous. Quand nous nous sommes plaints à l'entreprise, le gérant nous a dit qu'ils nous avaient demandé 30% de la valeur et que l'acompte qu'on avait versé correspondait aux prix correspondant à la catégorie inférieure et donc que pour lui, nous voulions ce portail là. Le problème est que sur le devis, nous n'avons pas le prix total avec le modèle de catégorie inférieure, et que nous n'avons pas compté pour savoir si les 30% correspondaient bien au devis initial. Le gérant nous a dit que c'était comme cela et qu'il était honnête. Nous voulions un modèle "plus cher", et nous nous retrouvons avec un portail que nous n'avons pas choisi, et qui selon nous ne correspondait pas au devis (même s'il était noté sur le devis qu'on pouvait avoir une moins-value si on choisissait le portail de catégorie inférieure). Nous sommes nous en tort ou le gérant a-t-il fait une faute? Merci de me répondre cordialement